



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **14 septembre 2026 à 19h00 au Centre Culturel de Paspébiac** situé au 7 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

- 1. Immeuble sis au 192 rue Maldemay (lot 5 235 318) à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un garage de 840 pieds carrés, excédant ainsi la superficie du bâtiment principal de 216 pieds carrés, alors que l'article 74 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que la superficie d'un bâtiment accessoire ne peut excéder celle du bâtiment principal (624 pieds carrés).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 21 août 2026

Daniel Langlois

Directeur général et greffier